



COMMUNIQUÉ

CONCERNANT LE PARC DES CHUTES D'ARMAGH

Le 4 juin dernier, à la suite de la démission de 3 des 6 membres élus du Conseil d'administration de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh, la municipalité d'Armagh, par une décision de son Conseil, a choisi de reprendre, pour une période indéterminée, la gestion du Parc des chutes d'Armagh.

Malheureusement, nous sommes désolés de vous informer que plusieurs activités prévues au calendrier du Parc ont dû être annulées compte tenu de cette situation. Notez cependant que les opérations régulières du Parc des chutes sont maintenues (accueil, sentiers, musée, restauration) selon l'horaire habituel.

Merci de votre compréhension.

La municipalité d'Armagh